



SAINT PIERRE INSTITUT

Association
Siège social : 70 rue de Montgeron
91800 Brunoy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES
SUR LES COMPTES ANNUELS
Exercice clos le 31/08/2020

40 rue du Fer à Moulin
75005 Paris
SAS au capital de 120.000 €
RCS Paris 489 421 990
TVA intracommunautaire
FR68489421990

01.40.03.96.35

contact@angel-associés.com



SAINT PIERRE INSTITUT

Association
Siège social : 70 rue de Montgeron
91800 Brunoy

RAPPORT DU COMMISSAIRE AUX COMPTES **SUR LES COMPTES ANNUELS** **Exercice clos le 31/08/2020**

Mesdames et Messieurs les Membres de l'Assemblée,

Opinion

En exécution de la mission qui nous a été confiée par l'Assemblée Générale, nous avons effectué l'audit des comptes annuels de votre association relatifs à l'exercice clos le 31/08/2020, tels qu'ils sont joints au présent rapport.

Nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de votre association à la fin de cet exercice.

Fondement de l'opinion

Référentiel d'audit

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Les responsabilités qui nous incombent en vertu de ces normes sont indiquées dans la partie « Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels » du présent rapport.

Indépendance

Nous avons réalisé notre mission d'audit dans le respect des règles d'indépendance qui nous sont applicables, sur la période du 01/09/2019 à la date d'émission de notre rapport, et notamment nous n'avons pas fourni de services interdits par le code de déontologie de la profession de commissaire aux comptes.

Justification des appréciations

En application des dispositions des articles L. 823-9 et R.823-7 du code de commerce relatives à la justification de nos appréciations, nous vous informons que les appréciations les plus importantes auxquelles nous avons procédé, selon notre jugement professionnel, ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués et sur le caractère raisonnable des estimations significatives retenues et sur la présentation d'ensemble des comptes, notamment pour ce qui concerne la note II de l'annexe des comptes annuels : nous vous informons que la note II de l'annexe des comptes annuels précisent les règles d'application des conventions comptables et les méthodes d'évaluation retenues. Les appréciations auxquelles nous avons procédé ont porté sur le caractère approprié des principes comptables appliqués.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le contexte de l'audit des comptes annuels pris dans leur ensemble et de la formation de notre opinion exprimée ci-avant. Nous n'exprimons pas d'opinion sur des éléments de ces comptes annuels pris isolément.

Vérifications spécifiques

Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, aux vérifications spécifiques prévues par les textes légaux et réglementaires.

Nous n'avons pas d'observation à formuler sur la sincérité et la concordance avec les comptes annuels des informations données dans le rapport de gestion dans les autres documents sur la situation financière et les comptes annuels adressés aux Membres de l'Assemblée.

Responsabilités de la direction et des personnes constituant le gouvernement d'entreprise relatives aux comptes annuels

Il appartient à la direction d'établir des comptes annuels présentant une image fidèle conformément aux règles et principes comptables français ainsi que de mettre en place le contrôle interne qu'elle estime nécessaire à l'établissement de comptes annuels ne comportant pas d'anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs.

Lors de l'établissement des comptes annuels, il incombe à la direction d'évaluer la capacité de l'association à poursuivre son exploitation, de présenter dans ces comptes, le cas échéant, les informations nécessaires relatives à la continuité d'exploitation et d'appliquer la convention comptable de continuité d'exploitation, sauf s'il est prévu de liquider l'association ou de cesser son activité.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le Conseil d'Administration.

Responsabilités du commissaire aux comptes relatives à l'audit des comptes annuels

Il nous appartient d'établir un rapport sur les comptes annuels. Notre objectif est d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels pris dans leur ensemble ne comportent pas d'anomalies significatives.

L'assurance raisonnable correspond à un niveau élevé d'assurance, sans toutefois garantir qu'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel permet de systématiquement détecter toute anomalie significative.

Les anomalies peuvent provenir de fraudes ou résulter d'erreurs et sont considérées comme significatives lorsque l'on peut raisonnablement s'attendre à ce qu'elles puissent, prises individuellement ou en cumulé, influencer les décisions économiques que les utilisateurs des comptes prennent en se fondant sur ceux-ci.

Comme précisé par l'article L.823-10-1 du code de commerce, notre mission de certification des comptes ne consiste pas à garantir la viabilité ou la qualité de la gestion de votre association.

Dans le cadre d'un audit réalisé conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, le commissaire aux comptes exerce son jugement professionnel tout au long de cet audit. En outre :

- il identifie et évalue les risques que les comptes annuels comportent des anomalies significatives, que celles-ci proviennent de fraudes ou résultent d'erreurs, définit et met en œuvre des procédures d'audit face à ces risques, et recueille des éléments qu'il estime suffisants et appropriés pour fonder son opinion.

Le risque de non-détection d'une anomalie significative provenant d'une fraude est plus élevé que celui d'une anomalie significative résultant d'une erreur, car la fraude peut impliquer la collusion, la falsification, les omissions volontaires, les fausses déclarations ou le contournement du contrôle interne.

- il prend connaissance du contrôle interne pertinent pour l'audit afin de définir des procédures d'audit appropriées en la circonstance, et non dans le but d'exprimer une opinion sur l'efficacité du contrôle interne.
- il apprécie le caractère approprié des méthodes comptables retenues et le caractère raisonnable des estimations comptables faites par la direction, ainsi que les informations les concernant fournies dans les comptes annuels.
- il apprécie le caractère approprié de l'application par la direction de la convention comptable de continuité d'exploitation et, selon les éléments collectés, l'existence ou non d'une incertitude significative liée à des événements ou à des circonstances susceptibles de mettre en cause la capacité de l'association à poursuivre son exploitation.

Cette appréciation s'appuie sur les éléments collectés jusqu'à la date de son rapport, étant toutefois rappelé que des circonstances ou événements ultérieurs pourraient mettre en cause la continuité d'exploitation.

S'il conclut à l'existence d'une incertitude significative, il attire l'attention des lecteurs de son rapport sur les informations fournies dans les comptes annuels au sujet de cette incertitude. Si ces informations ne sont pas fournies ou ne sont pas pertinentes, il formule une certification avec réserve ou un refus de certifier.

- il apprécie la présentation d'ensemble des comptes annuels et évalue si les comptes annuels reflètent les opérations et événements sous-jacents de manière à en donner une image fidèle.

Paris, le 21 décembre 2020,

ANGEL & ASSOCIES

PINAR ANGEL

Commissaire aux comptes

A handwritten signature in black ink, appearing to be 'Pinar Angel', written over the printed name.

ASS SAINT PIERRE INSTITUT

BILAN ACTIF

ACTIF		31/08/2020			31/08/2019
		BRUT	AMORTISSEMENTS ET DEPRECIATIONS (à déduire)	NET	NET
A C T I F I M M O B I L I S E	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES :				
	- Frais d'établissement				
	- Concessions, brevets, licences, marques, procédés, logiciels, droits et valeurs similaires	16 226	12 127	4 099	7 624
	TOTAL IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	16 226	12 127	4 099	7 624
	IMMOBILISATIONS CORPORELLES :				
	- Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	170 099	37 342	132 756	143 897
	- Constructions sur sol propre	-	-	-	-
	- Constructions sur sol d'autrui	26 766 911	14 940 495	11 826 416	12 171 005
	- Installations techniques, matériel et outillage	2 693 597	2 145 527	548 070	578 226
	- Autres	1 091 155	868 793	222 362	268 524
	- Immobilisations corporelles en cours	1 036 108		1 036 108	310 980
	TOTAL IMMOBILISATIONS CORPORELLES	31 757 869	17 992 158	13 765 712	13 472 632
	IMMOBILISATIONS GREVEES DE DROIT (PRET A USAGE)				
	IMMOBILISATIONS FINANCIERES :				
	- Participations	15		15	15
	- Prêts	235 451		235 451	222 303
	- Autres	-		-	1 500
	TOTAL IMMOBILISATIONS FINANCIERES	235 466	-	235 466	223 818
	TOTAL ACTIF IMMOBILISE (I)	32 009 562	18 004 285	14 005 276	13 704 074
A C T I F C I R C U L A N T	STOCKS ET EN-COURS	12098		12098	15763
	AVANCES ET ACOMPTES VERSES SUR COMMANDES				
	CREANCES :				
	- Fournisseurs	16 656		16 656	768
	- Ogec	30 871	21 880	8 991	13 614
	- Personnel et organismes sociaux	5 022		5 022	7 185
	- Etat et autres collectivités publiques	26 238		26 238	-
	- Autres	287 415	46 447	240 968	313 288
	TOTAL CREANCES	366 202	68 327	297 875	334 854
	VALEURS MOBILIERES DE PLACEMENT	552 556		552 556	551 786
	DISPONIBILITES	4 172 011		4 172 011	3 894 750
	CHARGES CONSTATEES D'AVANCE	115 610		115 610	116 032
	TOTAL ACTIF CIRCULANT (II)	5 206 378	68 327	5 150 150	4 913 185
	TOTAL DE L'ACTIF (I + II)	37 215 940	18 072 612	19 155 427	18 617 259

ASS SAINT PIERRE INSTITUT

BILAN PASSIF

PASSIF		31/08/2020	31/08/2019
FONDS ASSOCIATIFS	FONDS PROPRES		
	FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE		
	- Valeur du patrimoine intégré	843 802	843 802
	- Fonds statutaires		
	- Apports sans droit de reprise	694 044	520 001
	- Subventions d'investissement affectées à des biens renouvelables	831 183	1 000 622
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE	2 369 029	2 364 424
	RESERVES		
	- Réserves pour investissements	7 767 715	7 562 892
	- Réserves de trésorerie	487 593	487 593
	- Autres réserves		
	TOTAL RESERVES	8 255 308	8 050 485
	REPORT A NOUVEAU	3 332 509	3 332 509
	RESULTAT DE L'EXERCICE	983 745	204 822
	TOTAL FONDS PROPRES	14 940 591	13 952 241
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	AUTRES FONDS ASSOCIATIFS		
	FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE		
	- Apports avec droit de reprise	-	-
	- Subventions d'investissements affectées à des biens renouvelables	517 330	501 935
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE	517 330	501 935
	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES		
	- Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement	-	-
	- Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	145 767	178 328
	- Autres subventions d'investissement	-	-
	TOTAL SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES	145 767	178 328
	DROITS DES PROPRIETAIRES (PRÊT A USAGE)		
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	663 097	680 263
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I)	15 603 688	14 632 504
PROVISIONS	PROVISIONS		
	- Provisions pour risques	139 312	148 212
	- Provisions pour pensions et obligations similaires	275 498	310 136
	- Provisions pour gros entretien	21 000	35 403
	- Autres provisions pour charges	-	-
TOTAL PROVISIONS	TOTAL PROVISIONS (II)	435 810	493 752
	FONDS DEDIES (III)		
DETTE	EMPRUNTS ET DETTES AUPRES DES ETABLISSEMENTS DE CREDIT	1 750 134	1 999 196
	AVANCES ET ACOMPTES RECUS DES USAGERS	505 510	469 612
	DETTES FOURNISSEURS	295 643	341 287
	DETTES FISCALES ET SOCIALES	343 935	383 763
	DETTES SUR IMMOBILISATIONS	52 593	42 276
	AUTRES DETTES	126 733	174 072
	PRODUITS CONSTATES D'AVANCE	41 381	80 796
	TOTAL DETTES (IV)	3 115 929	3 491 003
TOTAL DU PASSIF (I + II + III + IV)		19 155 427	18 617 259

ASS SAINT PIERRE INSTITUT 2019-2020
COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2020	31/08/2019	Ecart
PRODUITS D'EXPLOITATION			
Participation des familles	4 337 057	4 548 652	-4,7%
- Enseignement	3 017 404	2 945 335	
- Restauration	1 572 695	1 709 005	
- Transport scolaire	59 364	58 181	
- Prestations de formations (*)	80 146	74 285	
- Réductions Covid	230 369		
- Remises, réductions	162 183	238 153	
Participations de l'Etat et des collectivités publiques	2 985 282	2 950 386	1,2%
- Etat	1 141 824	1 116 537	
- Régions	1 064 025	1 087 670	
- Départements	490 609	465 859	
- Communes	288 823	280 320	
Ventes de produits et marchandises, travaux, études	76 090	63 080	20,6%
- Produits refacturés aux familles (livres, fichiers, ...)	76 090	63 080	
Produits des activités annexes	452 295	1 193 581	-62,1%
- Prestations annexes aux élèves (casiers, garderie, etc.)	196 489	194 852	
- Restaurant d'application	15 223	23 019	
- Produits divers	3 368	4 939	
- Produits de sortie	237 215	530 771	
- Participations Ogec à l'UFA	0	440 000	
Subventions d'exploitation	1 168 889	755 529	54,7%
- Taxe apprentissage affectée au fonctionnement	307 432	430 188	
- Subventions sur projet	78 310	74 080	
- Subventions au bénéfice des élèves	24 906	88 501	
- Subventions région apprentissage	132 506	162 760	
- Subventions OPCO apprentissage	625 736		
Reprises sur provisions, dépréciations et transferts de charges	97 222	158 712	-38,7%
- Reprises provisions retraites, sociales	44 281	38 585	
- Reprises provisions travaux	35 403	18 023	
- Reprise Provisions créances	17 537	102 104	
Autres produits de gestion courante	949 904	1 001 085	-5,1%
- Droits d'inscriptions	33 349	32 850	
- Participation famille frais fixes	784 359	759 524	3,3%
- Location locaux	19 000	20 000	
- Subventions contrats aidés	1 321	44 885	
- Taxe apprentissage : amortissements	95 701	113 726	-15,8%
- Produits divers de remboursements (stage, cede, ...)	16 175	30 100	
Produits Transférés	111 438	635 337	-82,5%
- CEFOP Charges transférées	79 512	99 346	-20,0%
- Transfert de charges Fondation F2ac	31 926	58 330	-45,3%
- Transfert de charges apprentissage	0	477 662	

ASS SAINT PIERRE INSTITUT 2019-2020
COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2020	31/08/2019	Ecart
TOTAL 1	10 178 176	11 306 362	
CHARGES D'EXPLOITATION			
Achats de marchandises	76 344	78 120	-2,3%
- Livres revendus	76 344	78 120	
Achats de matières premières et autres approvisionnements	1 703 032	2 428 865	-29,9%
- Achats restauration + linge	35 325	54 361	
- Fournitures de repas	706 251	933 480	
- Nettoyage des locaux, gardiennage, sécurité	26 379	32 408	
- Informatique	56 712	62 824	
- Reprographie	11 452	12 705	
- Sports et sortie	305 332	663 744	
- Energie et fluide	296 097	343 329	
- Fournitures, Petits Matériels logistiques	80 055	87 856	
- Fournitures, Petits Matériel : administratifs	26 161	37 613	
- Fournitures, Petits Matériels pédagogiques	159 268	200 545	
Variation de stocks	3 664	893	
- Stock Canettes-Confiserie	3 664	893	
Autres charges externes	1 548 940	1 632 500	-5,1%
- Locations immobilières	665 188	662 003	
- Locations mobilières (copieurs, ...)	35 034	34 577	
- Entretiens et réparations	98 973	67 574	
- Contrat de maintenance	109 716	115 465	
- Primes d'assurance	46 608	40 893	
- Documentations et divers	1 862	4 202	
- Rémunérations d'intermédiaires et honoraires	112 642	136 221	
- Information, publications et relations publiques	4 640	7 165	
- Transport : biens, élèves, personnel	185	2	
- Déplacements, missions et réceptions, déménagement	9 062	24 379	
- Frais postaux, de télécommunications, service bancaire	41 172	53 325	
- Cotisations et divers	361 057	424 295	
- Mise à disposition de personnel CEFOP	62 800	62 400	
Impôts, taxes et versements assimilés	362 955	317 437	14,3%
- Charges fiscales et sociales	292 151	251 887	
- Impôts liés aux locaux	62 005	56 689	
- Impôts divers (copie, ...)	8 800	8 861	
Salaires et traitements	3 116 192	3 343 427	-6,8%
- Appointements bruts	3 139 030	3 357 188	
- Appointements transférés - allocation Etat	-22 838	-13 761	
Charges sociales	1 197 135	1 342 197	-10,8%
- Charges sociales et assimilées	1 081 272	1 248 794	
- Autres charges de personnel (formation hors budget, ...)	62 588	41 329	
- Charges sociales personnel sous contrat avec l'IE	53 274	52 074	
Dotations aux amortissements des immobilisations	1 177 406	1 240 022	-5,0%
Dotations aux dépréciations de l'actif circulant		14 830	-100,0%
Dotations aux provisions	27 566	107 255	-74,3%
Autres charges de gestion courante	15 720	527 413	
- Subventions reversées aux élèves	2 607	10 800	
- Pertes sur créance irrécouvrables	9 372	930	

ASS SAINT PIERRE INSTITUT 2019-2020
COMPTE DE RESULTAT

	31/08/2020	31/08/2019	Ecart
- Participation de l'Ogec aux Ufas	0	512 007	
- Charges diverses de gestion courante	3 741	3 676	
TOTAL 2	9 228 953	11 032 960	-16,4%
RESULTAT D'EXPLOITATION (1-2)	949 223	273 402	
PRODUITS FINANCIERS			
Autres intérêts et produits assimilés	13 101	18 212	
TOTAL 5	13 101	18 212	-28,1%
CHARGES FINANCIERES			
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a	0	0	
Intérêts et charges assimilées	48 739	73 523	
TOTAL 6	48 739	73 523	-33,7%
RESULTAT FINANCIER (5-6)	-35 638	-55 311	
PRODUITS EXCEPTIONNELS			
Sur opérations de gestion	240 540	225 739	
Reprises sur provisions et dépréciations et transferts d	0	0	
TOTAL 7	240 540	225 739	6,6%
CHARGES EXCEPTIONNELLES			
Sur opérations de gestion	136 893	239 008	
Dotations aux amortissements, aux dépréciations et a	33 487	0	
TOTAL 8	170 380	239 008	-28,7%
RESULTAT EXCEPTIONNEL (7-8)	70 160	-13 269	
Impôt sur les sociétés des personnes morales non lucratives			
TOTAL 9			
TOTAL DES PRODUITS (1+3+5+7)	10 431 818	11 550 313	
TOTAL DES CHARGES (2+4+6+8+9)	9 448 072	11 345 491	
EXCEDENT OU DEFICIT	983 745	204 822	

ANNEXE AUX COMPTES DE L'OGEC SAINT PIERRE INSTITUT EXERCICE CLOS LE 31/08/2020

SOMMAIRE DE L'ANNEXE AUX COMPTES ANNUELS

I. INFORMATIONS GENERALES

- 1) Identification de l'Ogec
- 2) Faits marquants de l'exercice
- 3) Evénements postérieurs à la clôture

II. PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

- 1) Durée et dates de l'exercice comptable
- 2) Référentiel comptable
- 3) Dérogations aux principes et méthodes comptables
- 4) Changements comptables

III. NOTES SUR LE BILAN

- 1) Immobilisations incorporelles et corporelles
- 2) Immobilisations grevées de droit
- 3) Echéance des créances et des dettes
- 4) Fonds associatifs
- 5) Provisions

IV. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

- 1) Effectif employé pendant l'exercice
- 2) Rémunération des dirigeants
- 3) Honoraires des commissaires aux comptes

I. INFORMATIONS GENERALES

1) IDENTIFICATION DE L'OGEC :

- Association Saint Pierre Institut 70 rue de Montgeron B.P 201 91801 BRUNOY Cedex
- Cette structure gère une école maternelle et primaire, un collège et un lycée général, un lycée commercial et un lycée hôtelier ainsi qu'une section d'apprentissage.

2) FAITS MARQUANTS DE L'EXERCICE :

- Pandémie :

Information relative aux traitements comptables induits par l'épidémie de Coronavirus
Conformément aux dispositions de l'article L 833-2 du Plan Comptable Général, les comptes annuels de l'entité au 31/08/2020 ont été arrêtés sans aucun ajustement lié à l'épidémie du Coronavirus.

Les éléments suivants reflètent uniquement les conditions qui existaient à la date de clôture, sans tenir compte de l'évolution ultérieure de la situation :

- la valeur comptable des actifs et des passifs
- la dépréciation des créances clients
- la dépréciation des immobilisations corporelles et incorporelles
- la dépréciation des stocks
- les impôts différés actifs
- le chiffre d'affaires
- les « covenants » bancaire

Les impacts ont été mis en évidence et présentés dans les annexes dans le tableau VIII

3) EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLOTURE :

- RAS

PRINCIPES, REGLES ET METHODES COMPTABLES

1) DUREE ET DATE DE L'EXERCICE COMPTABLE :

Proposition de rédaction :

L'exercice clos a une durée de 12 mois, recouvrant la période du 01/09/2019 au 31/08/2020

2) REFERENTIEL COMPTABLE :

Les comptes annuels de l'exercice clos au 31/08/2020 ont été établis conformément aux

dispositions réglementaires en vigueur (Règlement ANC n°2014-03 relatif au plan comptable général et Règlement CRC 99-01 relatif aux modalités d'établissement des comptes annuels des associations et fondations) et en appliquant la Nomenclature comptable de l'Enseignement catholique sous contrat avec l'Etat (édition 2016) définie par la Fnogec (Fédération nationale des organismes de gestion des établissements de l'Enseignement catholique).

3) DEROGATIONS AUX PRINCIPES ET METHODES COMPTABLES :

Il n'existe pas de dérogations.

II. NOTES SUR LE BILAN :

1) IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES :

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition, c'est-à-dire à leur prix d'achat augmenté des frais accessoires (coûts directement attribuables engagés pour mettre l'actif en place et en état de fonctionner selon l'utilisation prévue par la direction).

Un tableau des mouvements des immobilisations est joint (cf. TABLEAU I).

Les amortissements pour dépréciation sont pratiqués suivant le mode linéaire en fonction de la durée réelle d'utilisation des immobilisations.

Les bâtiments font l'objet d'une décomposition, chaque composant suivant un plan d'amortissement qui lui est propre. Pour le bâtiment Laboratoires chaque lot a fait l'objet d'une immobilisation propre. Les honoraires ont été mis dans le lot Gros Œuvre.

TAUX D'AMORTISSEMENT HABITUELLEMENT PRATIQUES

Immobilisation ou composant	Durée d'amortissement	Taux d'amortissement linéaire correspondant
Structure (gros œuvre)	30 ans	2 à 4 %
Façades, étanchéité, couverture et menuiseries extérieures	15 ans	5 à 6,66 %
Installations générales et techniques	10 à 15 ans	6,66 à 10 %
Agencements intérieurs et décoration	10 ans	6,66 à 10 %

(cloisons, carrelages...)		
Equipement de restauration	5 ans	8,33 à 12,5 %
Matériel et mobilier de bureau	5 à 10 ans	10 à 20 %
Mobilier scolaire	10 ans	10 à 20 %
Mobilier cantine et hébergement	5 ans	10 à 20 %
Matériel et équipements pédagogiques	3 ans	10 à 33,33 %
Matériel de transport	3 à 5 ans	20 à 33,33 %
Matériel informatique	3 ans	20 à 50 %
Logiciels	2 à 3 ans	33,33 à 50 %

Un tableau des mouvements des amortissements est joint (cf. TABLEAU II).

2) DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF :

Un tableau des mouvements des dépréciations est joint (cf. TABLEAU III).

Les créances douteuses font l'objet d'une provision à 100 % de la créance due par les familles.

3) ECHEANCE DES CREANCES ET DES DETTES :

Un état des créances et des dettes ventilées par échéance est joint (cf. TABLEAU IV).

4) FONDS ASSOCIATIFS :

Un tableau des mouvements des fonds associatifs est joint (cf. TABLEAU V).

En application du règlement CRC 99-01, les subventions d'investissement affectées à un bien renouvelable par l'association sont comptabilisées au passif du bilan dans la rubrique « fonds associatifs sans droit de reprise » qui font partie des fonds propres ou « fonds associatifs avec droit de reprise » qui font partie des autres fonds associatifs, en fonction des termes de la convention signée avec la collectivité territoriale. Lorsqu'elles sont assorties d'un droit de reprise, l'extinction conventionnelle de ce droit se matérialise par un transfert progressif des subventions vers les comptes « fonds associatifs sans droit de reprise ».

Les subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables par l'association sont inscrites au passif du bilan dans la rubrique correspondante et reprises en résultat au même rythme que l'amortissement du bien financé.

5) PROVISIONS :

Un tableau des mouvements des provisions est joint (cf. TABLEAU VII).

Les méthodes suivantes sont retenues pour l'évaluation des provisions :

- La provision pour gros entretiens est constituée de travaux planifiés et évalués sur la base de devis
- La provision pour indemnité de départ à la retraite est évaluée pour les salariés présents au 31 août en prenant en compte l'âge des salariés et la probabilité de départ de ceux-ci auxquels sont rajoutées toutes les indemnités de départ connues au 31/08/2020.

III. NOTES SUR LE COMPTE DE RESULTAT

1) EFFECTIF EMPLOYE PENDANT L'EXERCICE

L'effectif des salariés au 31 août est de 200.

2) HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES :

- Les honoraires afférant à la certification des comptes : 22 800 € TTC

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES IMMOBILISATIONS (TABLEAU I)

IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations à l'ouverture de l'exercice	Augmentations (acquisitions et apports)	Diminutions (cessions et mises au rebut)	Valeur brute des immobilisations à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement				
	Autres immobilisations incorporelles	16 226	0	0	16 226
	TOTAL I	16 226	0	0	16 226
CORPORELLES	Terrains (y compris agencements et aménagements de terrains)	170 099	0	0	170 099
	Constructions	Sur sol propre			
		Sur sol d'autrui	26 222 295	544 616	26 766 911
	Installations techniques, matériel et outillage		2 515 878	177 719	2 693 597
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements			
		Matériel de transport	26 727	0	26 727
		Matériel informatique de gestion	144 278	5 749	150 027
		Matériel Mobilier de gestion, Téléphonique,	905 641	13 750	914 401
	Immobilisations corporelles en cours		310 980	957 292	1 036 108
	Avances et acomptes sur immobilisations				
	TOTAL II		30 295 899	1 699 125	31 757 870
PRÊT A USAGE	Immobilisations grevées de droit TOTAL III				
FINANCIERES	Dépôts et cautionnement		1 500	0	1 500
	Autres titres immobilisés		15		15
	Prêts et autres immobilisations financières		222 203	13 248	235 451
	TOTAL IV		223 718	13 248	235 466
TOTAL GENERAL (I + II + III + IV)		30 535 842	1 712 373	238 654	32 009 562

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES AMORTISSEMENTS (TABLEAU II)

IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES			Montant des amortissements à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la clôture de l'exercice
INCORPORELLES	Frais d'établissement					
	Autres immobilisations incorporelles		8 603	3 524		12 127
	TOTAL I		8 603	3 524	0	12 127
CORPORELLES	Agencements et aménagements de terrains		26 202	11 141		37 342
	Constructions	Sur sol propre				
		Sur sol d'autrui	14 051 290	889 205		14 940 495
	Installations techniques, matériel et outillage		1 937 652	207 875		2 145 527
	Autres immobilisations corporelles	Installations générales, agencements, aménagements	0			
		Matériel de transport	13 027	2 747		15 774
		Matériel informatique de gestion	72 177	26 241		98 418
		Matériel Mobilier de gestion, Téléphonique, Restauration, Jardinage , ...	722 918	36 673	4 990	754 601
	TOTAL II		16 823 266	1 173 882	4 990	17 992 158
TOTAL GENERAL (I + II)		16 831 869	1 177 406	4 990	18 004 285	

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES DEPRECIATIONS D'ELEMENTS D'ACTIF (TABLEAU III)

OBJET DES DEPRECIATIONS			Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
DEPRECIATIONS	Immobilisations	• Incorporelles • Corporelles • Financières				
	Stocks et en-cours					
	Comptes usagers (familles, élèves)		21 737	11 681	11 538	21 880
	Autres créances		9 073	46 447	9 073	46 447
	Valeurs mobilières de placement					
	TOTAL		30 810	58 128	20 612	68 327
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles					

ÉTAT DES ÉCHEANCES DES CRÉANCES ET DES DETTES ET SÛRETÉS RÉELLES CONSENTIES (TABLEAU

CREANCES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE	
		≤ 1 an	> 1 an
Créances de l'actif immobilisé :			
Créances rattachées à des participations	15		15
Prêts	235 451	10 572	224 879
Autres créances			
Sous-total créances de l'actif immobilisé	235 451	10 572	224 879
Créances de l'actif circulant :			
Fournisseurs	16 656	16 656	
Créances usagers	30 871	30 871	
Créances sociales et fiscales	5 022	5 022	
Etats et autres collectivités	26 238	26 238	
Autres créances	287 415	287 415	
<i>Dont collectivées</i>			
Sous-total créances de l'actif circulant	366 202	366 202	0
TOTAL CREANCES	601 653	376 774	224 879

DETTES	MONTANT brut à la clôture de l'exercice (en €)	ECHEANCE		
		≤ 1 an	> 1 an et ≤ 5 ans	> 5 ans
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit	1 750 134	254 130	1 320 144	175 860
Emprunts et dettes financières divers				
Sous-total dettes financières	1 750 134	254 130	1 320 144	175 860
Dettes fournisseurs	295 643	295 643		
Dettes familles	503 060	503 060		
Dettes fiscales et sociales	343 935	343 935		
Dettes sur immobilisations	52 593	52 593		
Autres dettes	126 733	126 733		
Sous-total autres dettes	1 321 964	1 321 964	0	0
TOTAL DETTES	3 072 098	1 576 094	1 320 144	175 860

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES FONDS ASSOCIATIFS (TABLEAU V)

FONDS ASSOCIATIFS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions	Montant à la clôture de l'exercice	
FONDS PROPRES	Valeur du patrimoine intégré	843 802			843 802	843 802
	Fonds statutaires				-	-
	Apports sans droit de reprise	520 001	174 043		694 044	694 044
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés				-	-
	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	1 000 622	88 144	257 582	831 183	831 183
	Total FONDS ASSOCIATIFS SANS DROIT DE REPRISE (1)	2 364 425	262 187	257 582	2 369 029	2 369 029
	Réserves statutaires					-
	Réserves pour investissements	7 562 892	204 822		7 767 714	7 767 714
	Réserves de trésorerie	487 593			487 593	487 593
	Autres réserves				-	-
	Total RESERVES (2)	8 050 485	204 822	-	8 255 307	8 255 307
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Report à nouveau (3)	3 332 509			3 332 509	3 332 509
	Résultat (4)	204 822	983 745	204 822	983 745	983 745
	TOTAL FONDS PROPRES (I) = 1+2+3+4	13 952 241	1 450 754	462 404	14 940 591	14 940 591
	Apports avec droit de reprise					
	Legs et donations avec contrepartie d'actifs immobilisés					
AUTRES FONDS ASSOCIATIFS	Subventions d'investissement affectées à des biens non renouvelables	501 935	103 539	88 144	517 330	517 330
	Total FONDS ASSOCIATIFS AVEC DROIT DE REPRISE (5)	501 935	103 539	88 144	517 330	517 330
	Subventions d'équipement				-	-
	Subventions d'investissement reçues avec obligation d'amortissement				-	-
	Taxe d'apprentissage affectée aux équipements scolaires	178 328	63 139	95 701	145 766	145 766
	Autres subventions d'investissement				-	-
	Total SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT AFFECTEES A DES BIENS NON RENOUVELABLES (6)	178 328	63 139	95 701	145 766	145 766
	Droits des propriétaires - PRÊT A USAGE (7)				-	-
	TOTAL AUTRES FONDS ASSOCIATIFS (II) = 5+6+7	680 263	166 678	183 844	663 097	663 097
	TOTAL FONDS ASSOCIATIFS (I+II)	14 632 504	1 617 432	646 248	15 603 688	15 603 688

TABLEAU DES MOUVEMENTS DES PROVISIONS (TABLEAU VI)

OBJET DES PROVISIONS		Montant à l'ouverture de l'exercice	Augmentations	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la clôture de l'exercice
PROVISIONS	Risques	148 212	743	9 643	139 312
	Pensions et obligations similaires	310 136		34 638	275 498
	Gros entretien	35 403	21 000	35 403	21 000
	Prov charges à répartir				
	Autres provisions pour charges (1)				
	TOTAL	493 751	21 743	79 684	435 810
DOTATIONS ET REPRISES	d'exploitation financières exceptionnelles				

Charges constatées d'avance

Commandes de l'été pour l'exercice suivant

Produits constatés d'avance (solde en fin d'exercice)

Taxe apprentissage 19 526 €

Apel/Voyage 1 011 €

Collectivités 20 845 €

Total 41 381 €

Impact Covid (données en impact direct)

Restauration		
	- Perte CA lycées	-185 000 €
	- Remboursement DP	-206 000 €
	- Perte restaurant d'application	-8 000 €
	- Economie Charges sodexo	225 000 €
	- Economie Achat Mo	19 000 €
	Total impact restauration	155 000 €

Familles		
	- Familles aide Covid	16 000 €
	- Familles remoursements activités	16 626 €
	- Familles aide région lycéens	8 100 €
	Total aide et remboursement famille	40 726 €

Voyages		
	- Pertes voyages	50 786 €
	- Baisse participation établissement (40 k)	
	- Provisions sur perte voyages	33 487 €
	Total pertes voyages	84 273 €

Personnel		
	- Salaires brutes période confinement	-62 000 €
	- Charges patronales induites	-27 900 €
	- Aide de l'état	22 838 €
	Total économie sur le personnel	-112 738 €

Achats - Divers		
	- Fournitures gants- masques - virucide	7 500 €
	- Matières d'œuvre pédagogiques	-40 000 €
	- Déplacements	-10 000 €
	- Location gymnase (mairie)	-14 000 €
	- Energie	-25 000 €
	Total économie sur les achats - divers	-81 500 €

Coût net total de l'impact du COVID-19		85 761 €
--	--	----------